



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

LA FEMINISATION DE L'ARMÉE
GRECQUE : UNE NECESSITE FACE A
LA DENATALITE

L COL (AL) Spyridon ROUTSIS

Sous la direction de :

**M. Claude WEBER Maître de Conférences en
sociologie aux Écoles Militaires de Saint-Cyr
Coëtquidan**

TABLE DE MATIERES

Résumé	p. 3
Summary.....	p. 4
Introduction	p. 5
Chapitre I	
Dénatalité- une caractéristique de la réalité grecque.....	p. 8
Femmes-Forces Armées et démographie	p. 10
Service militaire obligatoire ou facultatif : le rôle des femmes devant ce dilemme	p. 13
Chapitre II	
Enjeux des femmes en uniforme : paramètres sociaux	p. 23
Conclusion	p. 26
Bibliographie	p. 30
Annexe.....	p. 33

Résumé

Pendant 3500 ans (avec de petites périodes de paix) la Grèce et les Grecs font la guerre. La défense du pays se base sur un système « laïque » composé d'hommes de tout âge, indépendamment d'origine sociale, prêts à se battre pour la protection de la patrie, tandis que les femmes restent au foyer s'occupant de la famille. Cette réalité a créé une mentalité qui veut tous les hommes prêts pour le service militaire, et les femmes loin du champ de bataille.

Ces deux dernières décennies, l'armée grecque a changé et évolué, essayant de répondre efficacement aux exigences d'un milieu géopolitiquement très instable. L'armée est devenue plus professionnelle étant donné que les nouvelles technologies récemment introduites demandent un personnel plus spécialisé. C'est à ce moment-là que l'armée a ouvert ses portes aux femmes, dans le cadre d'égalité mais en même temps pour augmenter le vivier des cadres de qualité. De plus, comme le problème de la dénatalité a commencé à être visible dans les promotions de jeunes, le recrutement des femmes en même temps que l'idée d'une armée entièrement professionnelle préoccupe l'Etat-major ainsi que le gouvernement. Toutefois, ce nouveau type d'armée c'est-à-dire professionnelle ne peut pas garantir le développement du sentiment de responsabilité commune pour la défense du pays. En outre, étant donné la situation économique actuelle de notre pays, entretenir une armée professionnelle semble impossible.

Quant aux femmes, celles-ci doivent, à leur tour, jouer un rôle plus actif, dans le cadre de la défense nationale, au sein d'une armée plutôt obligatoire que facultative où elles auront, dorénavant les mêmes responsabilités que les hommes. Certes, c'est un sujet épineux qui suscite plusieurs controverses. Toutefois, étant lucides, l'Etat-major et le gouvernement doivent prendre des mesures nécessaires- en s'appuyant sur l'expérience des autres pays- afin de rendre plus facile l'accès des femmes aux forces armées.

Summary

For 3500 years (with small periods of peace) Greece and the Greeks make war. The defense of the country is based on a "popular" system composed of men of all ages, ready to fight for the protection of the homeland, while women stay at home caring for the family. This condition created a mentality that wants all men ready for military service, and women away from the battlefield but close to the family.

Over the last two decades, the Greek army has changed and evolved, trying to respond effectively to the requirements of a geopolitically very unstable environment. The military has become more professional as newly introduced new technologies require more specialized military personnel. It was at this point that the army opened its doors to women, within the context of gender equality, but at the same time to increase the pool of quality cadres. Moreover, since the problem of the decline in birth rates has begun to be visible in the promotions of young people in military service, the recruitment of women at the same time as the idea of an entirely professional army preoccupies the General Staff. However, this new type of army, that is to say a professional one, cannot guarantee the development of a sense of common responsibility for the defense of the country. Moreover, given the current economic situation of our country, maintaining a professional army seems impossible.

Women, therefore, must play a more active role in national defense, in a rather compulsory than optional way, where they will henceforth have the same responsibilities as men. Certainly, it is a thorny subject that will provoke several controversies. However, being clear-headed, the General Staff and the government must take the necessary steps - drawing on the experience of other countries - to facilitate for women to enter the army.

INTRODUCTION

(...) mout sont vaillanz

E hardies e combatanz,

(Elles sont très vaillantes

Et hardies et combattantes)

C'est de cette façon que Benoît de Sainte-Maure, écrivain du XII^e siècle, présente les Amazones dans son œuvre *Le Roman de Troie*¹. Il est vrai que le mythe de ces femmes combattantes dotées de valeurs guerrières égales à celles des hommes n'a jamais cessé de causer l'admiration des deux sexes pour leurs exploits guerriers. Cependant, la relation directe du sexe féminin avec le phénomène de la guerre et la vie militaire en général, constitue une réalité seulement ces six dernières décennies. Traditionnellement, les sociétés rurales et celles prématurément industrialisées qu'elles soient de l'Orient ou de l'Occident, associaient la guerre et la profession militaire uniquement au sexe masculin.

Dans les sociétés de l'antiquité où la femme faisait face à des restrictions et des exclusions, la coexistence de l'image d'une femme docile, éduquée uniquement pour être une bonne mère et bien gérer son foyer avec des figures guerrières féminines, telles les Amazones ou les déesses qui participent à des batailles en adoptant une attitude aussi intrépide que violente que celle des hommes ou des dieux, semble contradictoire. N'oublions pas d'ailleurs que la *Via* (la Violence)², la personnification de la force illimitée pour les Grecs Anciens était du genre féminin. Une autre déesse des Grecs Anciens était *Alala*, la personnification du cri guerrier qui poussait les combattants à se lancer contre leurs ennemis. De même, on trouve dans d'autres civilisations, des déesses et des divinités dont les comportements ne conviennent pas au sexe considéré comme faible pendant des siècles. En Egypte Antique par exemple, Sekhmet avait une soif si horrible de sang que même Ra qui

¹ SAINTE-MAURE, Benoît de, *Le Roman de Troie*, éd. L. Constans, Paris : S.A.T.F., 1904-12, 6 vol., t. IV, p. 14, v. 23351-23353.

² D'après le mythe antique, la Violence et son frère, l'État, en suivant les ordres de Zeus, ont enchaîné sur le Caucase le bienfaiteur des hommes, Prométhée.

l'avait envoyée pour détruire l'humanité avait regretté sa décision³. Nous rencontrons beaucoup d'exemples similaires au fil du temps. Au XIXe siècle, en Grèce, pendant la Guerre d'Indépendance (1821-1829), on rencontre aussi des femmes guerrières. Caractéristique est l'exemple de Laskarina Bouboulina, originaire de l'île d'Hydra. Femme très riche, elle n'hésite pas à contribuer non seulement économiquement à la lutte contre les Turcs mais elle était aussi capitaine de l'un de ses bateaux.

Au XXème siècle, pendant les deux guerres mondiales, les femmes ont occupé les places de travail libérées par les hommes partis pour se battre. En effet, en France, elles ont pris en charge le fonctionnement du métro tandis que dans d'autres pays comme en Angleterre, elles ont travaillé comme maçons, électriciens et même policiers assistants ; en plus, elles ont aussi assumé des postes de télécommunication, d'approvisionnement et de contre-espionnage dans les organisations militaires. Un peu avant la fin de la première guerre mondiale on comptait 57.000 femmes au sein de l'Armée de Terre, 3.000 dans la Marine et 32.000 au sein de l'Aviation. A la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, on remarque une suppression progressive du recrutement obligatoire qui est remplacé par le modèle séduisant de l'armée professionnelle des deux côtés de l'Atlantique.

Le pourcentage des femmes en uniforme, de nos jours, varie de pays en pays au sein de l'OTAN. Avec toutes les spécialisations accessibles aux femmes, il atteint 15,4% aux Etats Unis, 12,3% au Canada, 8,8% en Grande Bretagne tandis qu'en Grèce, il atteint 4,2% ce qui place la Grèce au huitième rang en pourcentage et la quatrième en force numérique⁴ à l'échelle mondiale.

Jusqu'en 1975, année où l'on a commencé à examiner l'éventuel recrutement des femmes, il n'y avait que les infirmières des hôpitaux militaires qui portaient l'uniforme. Avec la loi de 1977, article 4 de la Constitution⁵, le Législateur a prévu le recrutement obligatoire des femmes jusqu'à l'âge de 32 ans en périodes de guerre ou leur mobilisation en signalant clairement le devoir de tout homme et

³D.SALARIYA- Z.MORLEY, *Dieux et Déesses*, Modern Times, p.20

⁴ Dr DIMITRIOU, Panagiota, Magazine, « ETHNIKES EPALXEIS », Athènes, Juin 2002.

⁵Loi 705/75 "Le recrutement obligatoire des femmes".

femme grecs de « *contribuer à la défense de la patrie* ». Cependant les conséquences du problème démographique⁶, constaté ces dernières décennies lors de la formation des Unités combattantes, ont mené l'Etat-major et les gouvernants, à considérer la possibilité de la participation active et obligatoire des femmes aux Forces Armées. Du coup, le recrutement du sexe « faible » en association avec l'embauche des soldats professionnels pourrait résoudre le problème de la formation des Unités.

De cette façon, on a fini par se demander si la féminisation de l'armée grecque dans le cadre du service militaire, obligatoire (comme en Israël) ou facultatif (comme dans les pays scandinaves), pourrait couvrir les besoins de la défense nationale où causera de nouveaux problèmes à la société grecque ?

⁶ Gen (r) MAVROMANOLAKIS, Ch., *Defence News*, Avril, 2007.

CHAPITRE I

Dénatalité - une caractéristique de la réalité grecque

Il est indéniable qu'il y a une relation directe entre le déficit démographique auquel fait face notre pays en ce moment et le problème de la Défense Nationale et par extension la question de la protection même de notre pays.

Cette crise démographique constitue, aujourd'hui, le problème numéro un, non seulement pour la Grèce mais aussi pour la totalité des peuples Européens puisque l'indice de la moyenne du taux de natalité a baissé à 1,55 % au moment où la limite de la conservation de la population est à 2,2 %⁷. Toutefois, la Grèce possède le triste record d'occuper la dernière place dans le palmarès des pays de l'EU en atteignant 1,2 %. Dans un effort de renversement de la situation, les pays Européens ont adopté des mesures sérieuses : institutionnelles, sociales, économiques, ainsi que des niches fiscales. Ils accordent de grandes prestations familiales pour retenir cet effondrement démographique. Des recherches réalisées par la Fondation Hellénique pour l'Affrontement du Problème Démographique et publiées dans la presse quotidienne révèlent cet énorme problème dans tous ses aspects.

Selon ces recherches, le chômage et le manque d'un logement à soi constituent les deux raisons les plus importantes de la chute du nombre de mariages. Plus précisément, ce chiffre a baissé de moitié dans une période de 40 ans. De plus, on assiste à une augmentation du nombre des couples sans enfants à cause des problèmes de stérilité et surtout de l'avortement⁸.

Ces évolutions ont comme résultat le vieillissement de la population grecque. Donner naissance à un ou deux enfants n'assure pas le renouvellement du peuple grec. Les populations enfantines et actives se réduisent, en même temps que la population des personnes âgées de plus de 65 ans augmente.

⁷ MASTROGIANNIS, Harris, *Problème démographique et la survie de la Race Grecque*, Magazine 'ETHNIKES EPALXEIS', Athènes, Juin 2002.

⁸Source: World Congres Gynécologie 2001, on estime que 24% de l'infertilité est causé par un avortement.

Ce vieillissement démographique a des répercussions sur tous les secteurs d'activités de l'Etat. On distingue des répercussions au niveau économique puisque la réduction du nombre des jeunes employés cause des déficits insurmontables à la Sécurité Sociale vu que les contributions baissent au moment où les retraités augmentent. Par la suite, on constate les conséquences au niveau social. Le rôle de la famille en tant qu'institution perd sa valeur d'origine ce qui a comme résultat l'augmentation des maladies dites « sociales » telles la criminalité, la drogue et le manque de solidarité.

En outre, la dénatalité et le problème démographique ont des conséquences extrêmement désagréables pour la défense du pays et plus précisément en terme d'encadrement des Forces Armées tant en temps de paix qu'en temps éventuel de guerre. En temps de paix, les conséquences peuvent se résumer à l'encadrement réduit des Unités, qui a une répercussion négative sur l'enseignement militaire, la conservation d'un matériel très onéreux et le degré de disponibilité des Forces Armées. En période de guerre, l'effectif humain existant, apte à porter les armes pour accomplir une mission, est le minimum possible vu les menaces éventuelles provenant du camp adverse de l'Orient. Un problème actuel pouvant être caractérisé de sérieux est celui de la faiblesse qui se présente à certaines formations dans la région insulaire, où, étant donné le problème démographique, la réserve locale ne suffit pas pour un encadrement total des Unités⁹. Ce dernier est particulièrement important si l'on considère à quel point les premières heures voire jours d'une guerre éventuelle sont décisifs, avant même la mobilisation générale.

Le résultat de cette réalité c'est la constatation d'une déficience par rapport aux classes des appelés de 30.000 hommes à partir de 83.000 en 2000, de 53.000 jusqu'en 2013¹⁰. Cette image cauchemardesque de déficience est aggravée par l'augmentation du chiffre des jeunes insoumis dans notre pays. Plus précisément, en 2004, 74960 conscrits ont été appelés et seulement 24.000 d'entre eux ont répondu

⁹ KOURTAKIS, G., *Le problème démographique en Grèce* (Volume I), p.67. Pour être plus précis, actuellement, l'encadrement total des Unités en Grèce ne correspond qu'à 80 % des effectifs ; quant au reste, on prévoit un encadrement par la réserve.

¹⁰ MASTROGIANNIS, Harris, *Problème démographique et la survie de la Race Grecque*, Magazine 'ETHNIKES EPALXEIS', Athènes, Juin 2002.

à l'appel de la Patrie. Un an après, en 2005, 25.000 jeunes seulement se sont présentés aux trois sections des Forces Armées, tandis qu'environ 44.000 Grecs ont demandé et obtenu un sursis militaire. De plus les données montrent qu'environ 15% des appelés qui obtiennent un sursis militaire pour des raisons d'études ne s'engagent jamais ! Selon CEMA, le nombre total des insoumis qui habitent, actuellement, à l'étranger s'élève à 17.482.

Femmes - Forces Armées et la démographie

Cinquante ans plus tôt, ces deux sujets n'auraient pas pu se relier d'une manière évidente. La réalité actuelle rend cette interconnexion saillante. Le problème démographique est énorme. Son éventuelle solution n'est que de couvrir le déficit du personnel des conscrits par des femmes, soit en leur proposant un service militaire volontaire, soit obligatoire dans l'avenir. *Recruter des femmes dans les Forces Armées*, cette proposition faisait frissonner, jadis, certains mentors aux théories dépassées et anachroniques concernant la distinction des sexes, ou provoquait, au meilleur des cas, des sourires ironiques. Aujourd'hui, c'est une réalité qu'on vit et qu'on vivra encore plus intensément dans les années qui suivront. Cette réalité constitue, peut-être, dans le long parcours des femmes, un pas de plus pour l'accès à des postes d'autrefois interdits à celles-ci en justifiant ainsi les luttes pour l'égalité des sexes du mouvement féministe. Ce qui est sûr c'est que cela constitue une évolution inévitable de la femme d'aujourd'hui qui exige et impose sa présence dans la société, en surmontant et démolissant des institutions et des préjugés datant des siècles¹¹. La relation de la femme avec les forces armées a deux faces qui vont être analysées :

- La relation avec le service militaire (obligatoire ou pas)
- La relation de la femme avec la carrière militaire.

Tout d'abord, on doit accepter que même aujourd'hui, en dépit des luttes féministes, les femmes vivent, en réalité, dans une société d'inégalité du moment

¹¹ ANAGNOSTOPOULOU, Anastasia, *Femme- Forces Armées- démographie*, Magazine « ETHNIKES EPALXEIS », Athènes, Juin 2002.

où les devoirs accordés aux deux sexes sont dissemblablement partagés. La femme doit, à part son occupation professionnelle, assumer les réalités inhérentes à la grossesse, à l'accouchement, à l'allaitement et au soin des bébés et par la suite prendre soin de l'éducation des enfants et du ménage. Ainsi, un service militaire obligatoire aggraverait-il la condition des femmes. On ne pourrait en dire autant, si la carrière militaire représente son propre choix, étant donné que la femme moderne exerce et doit exercer une profession. Au contraire, la restriction de ce droit égalerait à l'effritement de la liberté du choix de travail, fait qui serait contraire à la Constitution, aux droits internationaux et bien entendu à l'intérêt social. Car la participation active de l'autre moitié de la population extrêmement active et créative du pays dans les Forces Armées, ne peut être qu'au profit de la société. La crise économique qui existe actuellement dans notre pays en lien avec la nécessité pour la création d'une nouvelle philosophie par rapport à la Défense Nationale et tout cela sous le prisme de la dénatalité et du problème démographique, soulignent le rôle éminent de la femme dans l'Armée. En prenant en compte du texte de la Révision de la Nouvelle Stratégie de Défense, comme il a été approuvé par le Comité des chefs d'Etat-major en juin 2006, on constate dès l'introduction qu'on doit aspirer à :

- la qualité des effectifs
- la doctrine moderne
- l'éducation et la disponibilité
- la structure d'organisation
- au matériel moderne

La nécessité de ces nouvelles mesures a surgi de la présence non seulement d'une menace permanente de la part de l'Orient mais aussi à cause de nouveaux défis universels, de la réduction des effectifs mais aussi du facteur économique qui exige désormais un coût bas pour notre défense. A partir de ces données, le texte conclut à la doctrine officielle de notre pays qui est constituée par :

- Suffisance défensive

- Flexibilité militaire
- Riposte flexible immédiate
- Présence territoriale
- Assurance défensive de l'espace uni de la Grèce et de Chypre¹²

Considérant les facteurs ci-dessus comme des constantes de la nouvelle structure défensive de notre pays, on peut facilement tirer la conclusion que nous aboutissons à une Armée à deux niveaux, d'une part celle du soldat professionnel (où la femme est incluse) et d'autre part celle du conscrit c'est-à-dire de celui qui est obligé de faire son service militaire¹³ sans toucher une solde. On aspire à une sorte d'économie des effectifs à travers les ramifications, en même temps où l'on signale que l'environnement géostratégique de la Grèce impose des réactions flexibles dont la mission ne demande pas un grand volume de forces. Même si le choix de l'armée professionnelle doit être considéré comme un sens unique, la nécessité de la suffisance numérique restera le facteur douloureux au planning de la Défense Nationale à long terme de notre pays. Les années où on considérait que le facteur qualitatif garantissait notre suprématie sur notre adversaire, sont passées.

Mais aujourd'hui, il est difficile sinon dangereux de penser que cette différence qualitative continue à exister au point où elle était jadis. Les adversaires s'occupent eux aussi de leur revalorisation qualitative au moment où ils conservent leur suprématie numérique irréductible¹⁴. L'Armée professionnelle et l'exploitation de la technologie ne peuvent pas à elles toutes seules apporter l'avantage de la dissuasion d'une crise avec nos voisins si elles ne se combinent pas avec les ressources économiques et humaines relatives. Car la dissuasion, primo s'achète, secundo se gagne par la diplomatie et tertio elle est produite dans le pays même. Les deux premiers procédés ne peuvent en aucun cas garantir la défense à eux-mêmes. Ainsi, la garantie de la dissuasion peut mieux se produire avec l'augmentation du taux de natalité mais aussi avec l'exploitation des effectifs.

¹² Conseil de la Défense (SAGE), *Défense texte : Bilan stratégique*, Athènes, Juin 2006.

¹³ Ces dix dernières années, le service militaire dure 12 mois.

¹⁴ Lt G(R) PAPACHRISTOPOULOS, T., *Femme- Forces Armée- démographique*, Magazine " ETHNIKES EPALXEIS », Juin 2002.

Service militaire obligatoire ou facultatif : le rôle des femmes devant ce dilemme

Le service militaire qui devient obligatoire dès la création de l'état organisé Grec, a été constitutionnellement établi par l'article 43 paragraphe 6 de la Constitution en vigueur, d'après lequel « *tout Grec pouvant porter des armes est obligé de contribuer à la défense de la patrie selon les définitions des lois* ». Les lois en vigueur régularisent la conscription obligatoire des hommes, alors qu'on a prévu la conscription obligatoire de toutes les femmes si elles sont appelées et seulement en période de guerre ou de mobilisation¹⁵.

Certes, de nos jours, le problème de la diminution des effectifs devient de plus en plus sérieux. Ainsi se pose encore une fois la question de la création d'une armée plutôt professionnelle. Selon les défenseurs de cette idée, le passé historique de notre patrie nous montre bien le chemin. En Grèce Antique, la création d'une armée de citoyens libres avec une conscience nationale commune relevait presque toujours d'un choix conscient. En Byzance, on a initialement eu recours à un système de mercenaires qui, par la suite à cause des faiblesses, a été complété avec des conscrits. Mais à la fin, cette armée allait se limiter aux mercenaires, faits qui sont considérés par plusieurs historiens comme la cause de l'affaiblissement du système défensif conduisant ainsi à la chute finale. Pendant la Révolution de 1821 (Guerre d'Indépendance Grecque contre les Turcs) il y a eu, au début, *les armatoloi* et *les klephtes*, une sorte de « guérilla » de l'époque, pour ensuite constater la nécessité d'organiser une armée régulière, ayant eu comme résultat, en 1825, l'établissement de la conscription partielle obligatoire au tirage au sort, d'où l'adjectif de « *klirotos* » pour définir le conscrit, (en grec *klirotos* veut dire « tiré au sort » et c'est pourtant un terme impropre utilisé même aujourd'hui¹⁶). De cette façon, les supporters de l'idée d'une armée professionnelle proposent l'introduction complète de cette institution dans la troupe, avec l'abolition simultanée du service militaire obligatoire. Leurs arguments se concentrent sur l'impact de cette institution sur l'Etat d'une part et la société de l'autre. Plus précisément, en ce qui concerne l'Etat, le fait d'avoir une armée professionnelle à sa disposition serait plus avantageux. Car, l'Etat

¹⁵ Loi 705/1977, Article 1.

¹⁶ <http://www.mod.mil.gr/>

pourrait exploiter au maximum les capacités de leurs effectifs sans être obligé dorénavant de verser de grandes sommes d'argent pour leur rémunération. Alors qu'actuellement, les nouveaux systèmes d'armement de haute technologie sont maniés et maintenus par des *hoplites* (militaires) de haute formation dont le service exige néanmoins de grandes dépenses.

A part le dilemme qui existe en ce moment à la configuration défensive de notre pays, entre le service militaire obligatoire et l'armée professionnelle, maintes autres propositions ont été soumises aux chefs politiques comme celle de la conscription obligatoire des femmes à 19 ans en suivant le modèle d'autres Armées avec des caractéristiques semblables à la nôtre et des questions de danger de l'extérieur similaires. Plus précisément, la proposition de la conscription obligatoire à 19 ans comme elle a été ébruitée dans la presse, prévoyait la conscription obligatoire «sans conditions» de tous les Grecs lorsqu'ils complètent la dix-neuvième année de leur vie avec une annulation parallèle du sursis militaire¹⁷. Une variation de cette mesure peut être l'institutionnalisation des motifs qui mèneront les conscrits aux forces armées juste après le Lycée. Selon cette logique, le Ministère de la Défense va peut-être institutionnaliser un service militaire réduit pour tous ceux qui devancent l'appel, réglementation qui va d'abord satisfaire les soi-disant dépourvus. Le rapport des services responsables signale que les pourcentages d'encadrement des Unités s'élèvera seulement avec l'institution de la conscription obligatoire de tout homme ayant complété la dix-neuvième année de leur vie, c'est-à-dire lorsqu'ils auront fini le lycée. Dans cette série de mesures est aussi incluse la proposition d'abolition de tout sursis de service militaire accordé jusqu'aujourd'hui pour des raisons de scolarité à des jeunes à l'Enseignement Supérieur ou aux Instituts d'Education Professionnelle. Les sursis seront attribués avec de plus stricts critères, et seulement pour des raisons de santé ou de longue hospitalisation et au cas où les conscrits seraient détenus dans des établissements pénitentiaires. Un court sursis sera accordé à ceux qui sont ajournés et veulent finir le deuxième cycle d'enseignement et participer au Concours National d'admission aux Universités et aux Grandes Ecoles avant l'accomplissement de leurs obligations militaires. Selon

¹⁷ POLLATOS, M., *Le service militaire, un mot croisé difficile à résoudre*, Magazine «Défense et Service», Athènes, Avril 2007.

des appréciations, l'appel d'une classe entière en combinaison avec l'appel simultané des coobligés (conscrits des classes antérieures dont le sursis expire) créera un surplus de deux cent mille hommes¹⁸.

Quant à l'impact sur la société, les adeptes de l'Armée professionnelle, plaident que le service obligatoire nuit à la poursuite des études supérieures des étudiants masculins et par la suite, il entrave leur carrière professionnelle. Dans bien des cas, l'interruption des études à une période d'âge crucial spécialement pour les élèves appliqués constitue un obstacle sérieux. L'insoumission des excellents étudiants est dès lors justifiée, à l'issue du sursis militaire pour raisons d'études, restent à l'étranger pour faire des études plus spécialisées.

Toutefois, l'idée d'une armée totalement professionnelle n'est pas si attrayante. Parmi d'autres raisons, du côté éthique-social, le sujet de l'abolition du service militaire obligatoire et de l'introduction de l'institution d'une Armée Professionnelle, a une valeur capitale pour nous. Certes, beaucoup d'armées modernes des pays plus avancés économiquement et militairement, ont déjà introduit l'institution de l'Armée professionnelle, pas tellement pour faire face au problème démographique mais à cause d'une conception socio-économique qui considère l'Armée professionnelle comme la solution la plus efficace et avantageuse à leur problème défensif. Cependant, ces pays n'affrontent pas de problèmes économiques et leur action s'oriente sur des missions d'outre-mer et bien-sûr ils n'ont pas à « défendre Thermopyles » (expression très prisée en Grèce, utilisée pour signaler que nous sommes les gardiens des frontières). La position géographique de la Grèce en combinaison avec son histoire (antique et moderne) font de la sécurité nationale un sujet d'importance majeure et de notre défense nationale la pierre angulaire de toute décision politique. La sécurité de la Grèce, est forcément l'obligation morale majeure de tous les Grecs. Des générations entières ont été élevées avec cette obligation sacrée de défendre leur pays jusqu'à la dernière goutte de leur sang et donc toute pensée d'affaiblissement progressive doit être exclue. Même si l'on pouvait supposer qu'il y aurait un jour l'aisance financière qui permettrait le maintien d'une armée exclusivement professionnelle dans notre pays,

¹⁸ Idem.

l'abolition de l'armée « traditionnelle » (dont le service est obligatoire) pourrait être fatale.

De plus, une des raisons principales qui impose la conscription obligatoire des jeunes c'est la nécessité d'existence de réserve. Quand notre défense dépend dans une grande partie de la mobilisation, il est clair que l'existence d'une réserve est nécessaire pour pouvoir juxtaposer à l'adversaire en temps de guerre une Armée de 400.000 hommes. Une armée exclusivement professionnelle signifierait automatiquement sa privation des forces de réserve qu'elle pourrait juxtaposer. Outre cela, on ne pourrait pas ne pas se référer aux répercussions positives sur le psychisme de chaque jeune en particulier mais aussi sur les structures de la société même. Le service martèle les jeunes avec des principes et des idéaux fondamentaux qui caractérisent une nation. Il leur tonifie le sentiment national et les fait sentir fiers de leur passé, leur origine, leur langue et leur héritage national. Les Forces Armées développent auprès des jeunes le sentiment de responsabilité morale durant l'exécution du service militaire ainsi que le sentiment du devoir, de l'honneur et de la dignité. Il cherche à créer des caractères honnêtes, dévoués, prêts à se sacrifier en développant par extension l'initiative, la confiance en soi et la personnalité¹⁹. L'influence, en outre, des Forces Armées à travers la vie militaire et la discipline à l'ensemble social est énorme. Elle génère auprès des citoyens un sentiment de sécurité en leur permettant de se consacrer activement à leurs travaux pacifiques, puisque tous les citoyens ont conscience qu'indépendamment des sacrifices, les Forces Armées défendront l'honneur et l'intégrité de la nation. Et à la fin, on ne pourrait pas omettre de signaler que du point de vue économique la création des troupes uniquement professionnalisées de l'ordre de 120.000 hommes causerait une dépense qui, vu les circonstances économiques actuelles de notre pays, serait insoutenable.

Dans ce contexte donc, en association avec les changements des conditions de travail, la femme peut revendiquer les mêmes postes de travail que les hommes. Participant activement au processus de production, il paraîtrait assez juste de

¹⁹ *Armée Grecque dans un contexte social plus large*, Vol. II, GES / DEKP.

participer sur un pied d'égalité à la défense du pays. Mais une question se pose. Conscription obligatoire ou basée sur le seul volontariat.

D'après une enquête réalisée auprès des femmes candidates dans des Ecoles Militaires²⁰, 100% des personnes interrogées étaient d'accord avec la présence des femmes dans l'Armée. Malgré cela, un grand pourcentage, pourtant, ne cachait pas, au cours des discussions officieuses leurs doutes à propos de la présence de celles-ci en tant qu'officiers ou sous-officiers à des postes de combat ainsi que de l'efficacité opérationnelle de l'Armée en comptant celles-ci parmi les effectifs. Tous, qu'ils soient officiers opérationnels ou universitaires, étaient, pourtant, d'accord qu'on devait bien examiner ce sujet. De plus, ils ont souligné que les Forces Armées Grecques devaient profiter de l'expérience des autres pays et en tirer des conclusions adéquates non seulement pour la profession militaire mais aussi pour l'intérêt National. Car la conscription des femmes est une mesure qui non seulement renforce le pouvoir de défense du pays mais fait également partie des responsabilités de tous envers l'Etat.

De cette façon, l'Etat-major Grec comme aussi les gouvernants pourraient tirer des exemples d'abord de l'armée américaine. Plus précisément, le tournant décisif, aux Etats-Unis, pour les femmes s'effectue en 1973, lors de la présidence de Nixon après l'augmentation accrue des phénomènes d'insoumission et de sursis militaire provoqué par l'implication américaine à la guerre de Viêt-Nam. Jusqu'en 1981, le nombre de femmes en uniforme avait dépassé les 100.000 ce qui a fait poser, pour la première fois, la question de l'analogie des effectifs. Mais malgré les pourcentages, les Américaines se distinguent dans la plupart des secteurs des Forces Majeures, ayant une gamme d'activités énormes, de la fabrication des torpilles jusqu'à leur présence au service d'information. Par la suite, l'expérience d'Israël peut nous être utile. En fait, ce pays peut être considéré comme le pays avec plus d'expérience. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, 45.000 femmes provenant de la population juive de Palestine, se sont engagées dans l'armée Britannique. Pendant la Guerre d'Indépendance (de l'état d'Israël), elles ont combattu côte à côte

²⁰ Maj (I) KALOGERIDIS, Emmanuel, *Enquête sur l'orientation des femmes dans les soins infirmiers militaires*, Bilan militaire, Juillet-Août 2005.

avec les hommes de l'armée israélienne qui s'était tout juste constituée. La Guerre d'Indépendance finie, la nécessité d'une résistance massive à ce pays récemment créé, a obligé hommes et femmes âgés de 18-19 ans d'être appelés pour une durée de deux et trois ans respectivement. Les premières 400 Israéliennes ont été appelées en mai 1948 après avoir passé une formation de femme officier. Aussitôt, s'est posée la question de la façon d'incorporation des Femmes Militaires à l'armée. En fait, il y a eu deux points de vue. D'une part, les femmes devaient être incorporées à la machine guerrière Israélienne récemment créée de la même façon que les hommes et d'autre part les femmes militaires devaient former un corps militaire à part qui assumerait des missions différentes et moins dangereuses. Selon les défenseurs du premier point de vue, les femmes avaient passé des « examens », y avaient réussi et pourraient dignement continuer de combattre avec leurs hommes collègues. Quant aux défenseurs du deuxième point de vue, ceux-ci étaient opposés à l'idée des femmes détenant des spécialisations pouvant les amener à un combat corps à corps avec l'ennemi. Ils pensaient que de cette manière, l'éventualité de tomber entre les mains des ennemis serait réduite, vu les « dangers spéciaux » qu'elles couraient. Parmi les défenseurs du deuxième point de vue, il y avait le Premier Ministre du pays David Ben-Gurion²¹. Le résultat de cette divergence des points de vue était, au début, de continuer le modèle de la guerre de l'Indépendance où les femmes étaient incorporées à l'armée de manière semblable à celle des hommes, pour s'orienter par la suite assez vite vers le second modèle, selon les ordres du Premier Ministre, soit celui de la création d'un Corps de femmes indépendant.

De nos jours dans l'armée, les Israéliennes ont accès au deux tiers des spécialisations, surtout à celles de soutien mais aussi à des postes de combats qui ne présupposent pas d'implication immédiate avec l'ennemi, comme celle par exemple du franc-tireur²². L'image classique de l'appelée Israélienne au fusil et aux godillots appartient au passé²³. L'évolution de la technologie et la spécialisation continue de sections précises particulièrement importantes pour la sécurité du pays d'Israël ont accordé, aujourd'hui, un rôle différent aux femmes militaires. Elles occupent des

²¹ THEOTOKIS, Nicolas, *Les femmes et la guerre*, p.82

²² Maj DIMITRIOU, Panagiota, *Αεροπορική Επιθεώρηση*, Magazine AEROPORIKI EPITHEORISI, No 71.

²³ *Journal Kathimerini* du 16-2-84.

postes importants à la gestion des systèmes électroniques de coordination d'avertissement précoce en cas de menace hostile. Elles sont aussi employées comme techniciennes dans les trois sections des Forces Armées et elles encadrent des Unités de la police militaire et des services d'informations de l'armée. Les Israéliennes ont accès, dès le début, à des écoles d'officiers ayant comme plafond d'évolution le grade du Commandant-Major²⁴. Le droit à un sursis militaire ne peut s'obtenir que pour celles qui vont faire des études dans des domaines où l'armée a un intérêt spécial de leur mise en valeur, à des domaines auxquels s'il y a nécessité de renforcement comme par exemple les services juridiques, des médecins, des éducateurs, etc. Un service militaire alternatif pour des appelées qui invoquent des raisons religieuses ou autres existe, mais il est plus long que le service habituel et il est destiné à des écoles, des hôpitaux, des centres de réhabilitation, etc. Les Israéliennes peuvent, toutefois, ajourner l'incorporation plus facilement que les hommes et les conscrits servent habituellement près de chez-elles. D'autre part, 17% des femmes qui finissent leur service militaire choisissent comme débouché l'armée. Pour le reste qui préfère le retour à la vie civile, il est prévu pour elles un état de réserve équivalent à celui de leurs collègues masculins. De nos jours en Israël, les femmes représentent 25% de la totalité du personnel militaire. Ce pourcentage représente celui le plus élevé parmi les pays du monde²⁵.

Mais revenons à la réalité grecque. En 1979 au sein des Forces Armées, ont été appelées les premières femmes sous-officiers en appliquant ainsi la loi relative à la conscription des femmes. C'était l'aboutissement d'une revalorisation progressive des femmes, à la profession militaire qui a commencé avec leur emploi au service sanitaire en tant qu'infirmières durant les Guerres Balkaniques de 1912-13²⁶. Cette optimisation progressive n'était pas le résultat des demandes insistantes du peuple ou des syndicalistes mais de la décision vigoureuse des hommes politiques d'imiter le modèle des pays occidentaux. Ainsi, en février 1944, est fondé au Caire en Egypte, le corps de l'armée Grecque volontaire par le gouvernement exilé Grec, auquel se sont conscrits 229 femmes qui avaient le grade de sous-lieutenant, adjudant-chef,

²⁴ Maj DIMITRIOU, Panagiota, *Αεροπορική Επιθεώρηση*, Magazine AEROPORIKI EPITHEORISI, No 71.

²⁵ Idem.

²⁶ Direction Armée Histoire (BIS), *Le Service de santé pendant les guerres des Balkans*.

sergent-chef, sergent, caporal et soldat. Deux ans plus tard, en octobre 1946, l'École de Sœurs Infirmières Officiers (durée de formation de trois ans), est fondée et a constitué jusqu'en 1990, la seule Grande Ecole de Formation pour femmes. En 1975 et sous l'ombre des événements de l'invasion Turque à Chypre, on a examiné l'éventualité de conscription des femmes Grecques. La loi 705/1975 qui prévoyait la conscription volontaire des femmes a constitué un effort de l'Etat de dispenser les hommes militaires de leurs devoirs auxiliaires et d'augmenter le nombre d'effectifs aux postes de combats. De plus, cela a contribué à la réduction du service militaire et à une augmentation relative du potentiel de main-d'œuvre²⁷. Initialement, quand l'institution de conscription obligatoire des Grecques en période de guerre ou de mobilisation générale s'est appliquée, avec la loi de 705/1977, nombreux étaient les pessimistes, les opposants, les contestataires qui prévoyaient que cela nuirait aux Forces Armées et que la conscription allait échouer. En 1990, avec assez de retard pour un pays considéré européen et progressiste, l'entrée des premières femmes, dans les trois écoles militaires de formation (Ecoles de l'Armée de Terre, de Mer, de l'Air) a eu lieu. La dernière citadelle tombe au début du vingt et unième siècle puisqu'en 2001, les femmes volontaires qui étaient conscrites à la fin des années 70 début des années 80, ont été engagées, acquérant ainsi des droits à l'évolution de grades et à la retraite, égaux à ceux de leur collègues masculins. Un an après, c'est en 2002 que le recrutement des femmes à des positions de combat va être permis²⁸. Aujourd'hui, dans les Forces Armées Grecques servent 6.725 femmes, c'est-à-dire 10% de la totalité du nombre des officiers, des sous-officiers et des adjudants-chefs engagés au sein des Forces Armées. Plus précisément, dans l'Armée de Terre les femmes représentent 9,8% des effectifs, dans la Marine 13,3% et dans l'Aviation 9,5%. En ce qui concerne les spécialisations pour les femmes sous-officiers et adjudants- chefs, dans l'Armée de Terre il y a 84 spécialisations, dans la Marine 42 et dans l'Aviation 34. Le grade le plus haut que possèdent les femmes aujourd'hui est celui de général deux étoiles et de 2 officiers infirmières (un général deux étoiles et

²⁷ Major (N) DIMITRIOU, P., *Femmes en uniforme dans les Forces armées*, Magazine « ETHINIKES EPALXEIS », Athènes, Juin 2002.

²⁸ Au mois de septembre 2002, 8 femmes ont été admises pour suivre une formation de pilote à l'École de l'Armée de l'Air.

un vice-amiral²⁹). Il est presque sûr que les nouvelles études révéleront de plus grands pourcentages de femmes dans l'armée. La récession et un « fétichisme » original du Grec pour le secteur public, conduiront beaucoup de femmes vers la solution sûre qu'offre la profession militaire³⁰. Quant à leur statut, au sein de l'armée les femmes sont soumises aux mêmes ordres et règlements en relation avec les délits disciplinaires et pénaux et ont les mêmes droits que leurs collègues masculins. Et même avec la loi 39/2004, le Bureau pour l'Égalité des sexes a été constitué au Ministère de la Défense Nationale, rattaché directement au Directeur Général. Parmi ses attributions on note :

- la réunion et la gestion des données et des informations concernant l'égalité des deux sexes au sein du personnel militaire des Forces Armées de la Grèce mais aussi des pays alliés.
- la formulation des propositions institutionnelles et la promotion des mesures nécessaires à l'application du principe de l'égalité des deux sexes au personnel en uniforme des Forces Armées.
- la collaboration des deux sexes avec le Secrétariat Général pour l'Égalité des sexes, les états-majors, et le reste des services de CEMA pour des sujets d'égalité entre les deux sexes³¹. Finalement la mesure du recrutement des femmes dans les Forces Armées Grecques peut être considérée comme le résultat des efforts des chefs politiques qui voulaient promouvoir l'image de la Grèce Européenne Moderne mais en même temps, l'évolution des événements a permis de consacrer cet événement comme une étape importante de la lutte des femmes vers l'égalité.

Car la maternité, la conservation de la cohérence de la famille qui constitue, d'une certaine manière, la responsabilité de la femme mais aussi la dénatalité, rendent l'Etat assez réservé en ce qui concerne la conscription obligatoire des femmes. Au contraire, la conscription à base du volontariat des femmes semble

²⁹GIOTOPOULOS- MARANGOPOULOS, Alice, *Les femmes et les armées*, Magazine « ETHNIKES EPALXEIS », Athènes, Juin 2002.

³⁰A un appel d'offres récent pour 2.150 postes permanents dans les forces armées, on prétend que des 7500 entrées dans la compétition 4500 étaient des femmes.

³¹G.KARABELIAS «Sociologie et l'Armée Professionnelle» p. 66 .

gagner du terrain parmi les responsables³². Plus précisément en 2007, l'élaboration d'une étude sur la conscription des femmes a été demandée au Ministre de la Défense d'alors par les Services Militaires. Selon les informations de la presse, dans cette étude on prévoyait :

- le recrutement des femmes dans les Forces Armées à base du volontariat, pour une période d 'au moins 12 ans, peut-être même plus
- elles toucheraient un salaire qui n'était pas encore précisé mais qui dépasserait celui des fantassins
- des mesures de Sécurité Sociale favorables aux femmes³³.

Parallèlement, un autre motif promu dans le cadre de réussite de ce projet était de donner le droit aux femmes de participer à des concours pour les services et les organismes du secteur public. Ayant comme arme, le taux élevé des femmes chômeuses, le Ministère de la Défense inviteraient les Grecques qui le désireraient afin de remplir les camps avec des milliers de volontaires. Ainsi des femmes pourraient-elles travailler en tant que conductrices de véhicules, infirmières, transmetteurs à la Sécurité de l'Unité, magasiniers, secrétaires, etc. En outre, si la solution des Unités exclusivement féminines était choisie, d'après le modèle Israélien, on pourrait alors créer des Unités des Missions Psychologiques, de Guerre Electronique, des Soins Administratifs, etc.

³² POLLATOS, M., *Le service militaire, un mot croisé difficile à résoudre*, Magazine «Défense et Service », Athènes, Avril 2007.

³³ Idem.

CHAPITRE II

ENJEUX DES FEMMES EN UNIFORME: PARAMETRES SOCIAUX

Les effets sociaux de la participation des femmes à l'armée presque dans tous les pays étaient essentiellement les mêmes. Cependant, aux Etats-Unis à cause du grand nombre des femmes recrutées relativement en peu d'années, ces problèmes-là ont pris des allures gigantesques. De plus, les efforts réalisés systématiquement au niveau des services responsables pour faire face à ces problèmes sont considérés comme novateurs. Ainsi, l'expérience américaine, surtout, dans ce domaine peut-elle difficilement être ignorée par la Grèce au cours de l'application d'une stratégie de gestion de pareilles crises.

Un des problèmes les plus importants au sein de plusieurs pays après l'arrivée en masse des femmes au sein des armées était le harcèlement sexuel. Il n'y a pas d'éléments de preuve précis, puisqu'un grand pourcentage de victimes n'ose pas dénoncer l'incident ou bien elles s'y concilient avec un arrangement discret. En avril 2000, cependant, le cas de harcèlement sexuel vécu par une Général Américaine et dont l'agresseur était un de ses collègues également Général a fait grand bruit. La dénonciation relative a été publiée dans les colonnes du journal *The New York Times*³⁴.

Plus précisément, l'abus du pouvoir au sein d'une relation professionnelle de supérieur à subalterne constaté d'abord dans des écoles ou des centres d'éducation favorise l'existence de tels phénomènes malsains tels le viol et le harcèlement sexuel. Ceci a naturellement comme résultat l'infraction des règles traditionnelles du système telles le formalisme des relations et la discipline. Il y a une série d'incidents rendus connus ces dernières décennies. L'armée a pris des mesures immédiates en faisant comparaître les coupables devant la Justice et par la suite en les condamnant à des peines de prison pour les reformer. En outre, on a instauré des mesures préventives contre les comportements inappropriés. Les idylles entre hommes et femmes qui étaient leurs inférieures, étaient les premières à être interdites. On a

³⁴ <http://www.nytimes.com/2000/05/23/us/army-rescinds-job-of-general-accused-of-sexual-advance.html?ref=claudiajkenedy>

encore imposé des règles concernant les relations hors-service entre hommes et femmes du même rang. Dans certains vaisseaux, par exemple, l'« expression publique d'affection» (*public displays of affections*), entre des représentants du même sexe, étaient punies en 1980 par une amende de 400 dollars³⁵. Dans d'autres Unités Américaines mais aussi Européennes, des mesures moins sévères ont été imposées, comme l'interdiction d'entrée aux hommes dans des dortoirs de femmes et des recommandations générales aux deux sexes pour un comportement convenable, ayant comme raisonnement que « la pénalisation de la nature humaine » n'est pas possible. C'était, cependant, un secret commun à l'époque que les relations hors-service entre hommes et femmes des Forces Armées n'avaient pas, d'habitude, un impact positif sur l'exécution de leurs devoirs quotidiens.

Pourtant le sociologue américain C. Moskos³⁶ apporte un témoignage tout à fait différent. Durant sa recherche au sein des Unités Militaires mixtes dans les camps de combat du Honduras, il a constaté que malgré le fait que le harcèlement sexuel soit un des sujets de discussion des plus usuels dans ce genre d'endroits d'activités des deux sexes, au Honduras il ne l'était pas du tout. Ces femmes fantassins là pensaient vraiment que c'était leur obligation de faire éviter des incidents pareils. Le recours à un supérieur (homme d'habitude) était considéré comme le dernier recours souvent sans résultat. Que cela soit correct ou non la majorité des femmes qui avaient subi des harcèlements sexuels, toujours selon C. Moskos, pense qu'un « non » clair ou une série de « non » est la manière la plus efficace pour affronter des situations pareilles. Ce qui rend les choses encore plus difficiles c'est la conviction des femmes qu'elles ne vont pas être comprises de leurs supérieurs.

A la fin, pour faire face à ce problème en 1998, on envisageait même la création des centres d'entraînement séparés, proposition qui n'a pas été cependant, adoptée. Quant à la Grèce, des cas de harcèlement sexuel n'ont pas été jusqu'alors dénoncés mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'existent pas.

³⁵ THEOTOKIS, Nicolas, *Les femmes et la guerre*, p. 149.

³⁶ MOSKOS, Charles : *Sociologie militaire en Amérique*, p. 68.

Un autre problème qui se présente avec le recrutement des femmes est le bon fonctionnement de la famille. Dans un milieu où traditionnellement la famille constitue un monde à part, la femme est invitée à associer deux rôles bien distincts : celui du militaire et celui de la femme et mère de famille quelquefois. Et ces rôles peuvent s'avérer difficiles à l'aube du XXI^e siècle. Plus précisément comme de nouveaux genres de conflits³⁷ voient le jour, l'armée s'est rendu compte qu'il faut procéder à la création des Unités plus petites en nombre et plus flexibles et du coup plus efficaces. Les infrastructures requises pour le soutien de celles-ci sont, bien entendu, minimales. Du coup la femme participant dans des unités pareilles se voit obligée de rester loin de sa famille, peut-être pour longtemps même.

Certes, l'état-major pourra résoudre ce problème, en s'adaptant tout d'abord aux nouvelles exigences. De cette façon, il devra tenir compte de l'existence d'un nouveau type de famille militaire dont tous les deux membres travaillent dans l'Armée.

A la fin, les femmes doivent faire face à la méfiance de certains qui considèrent que les femmes peuvent s'avérer inefficaces au cours d'une crise. D'après eux, les gouvernants doivent se rendre compte que la mission de l'Armée n'est pas de promouvoir l'égalité des deux sexes en offrant les mêmes chances aux deux sexes. Outre cela, les réfractaires de cette idée considèrent que les femmes sont vraiment dangereuses pour l'efficacité des Forces Armées puisqu'elles ne peuvent pas répondre aux exigences de l'Armée vu leur nature d'une part. D'autre part, la présence des femmes dans une Unité ne peut pas assurer sa cohésion. Toutefois, pour affronter ce problème, l'état-major doit organiser des campagnes d'information sur l'efficacité des femmes dans l'armée. Plus précisément, au cours de ces campagnes, il faut signaler surtout que plusieurs femmes ont joué un rôle très important tant au cours des guérillas qu'au sein des groupes terroristes.

³⁷ Quand nous parlons de nouveaux genres de conflits, nous entendons par là des conflits avec des groupes terroristes, des guérillas, des fondamentalistes, des membres du crime organisé.

CONCLUSION

En guise de conclusion on pourrait constater que la présence de la femme dans l'armée soit dans notre pays soit dans le reste des pays du monde est directement liée à l'évolution de la société. De plus, dans notre pays, son incorporation dans l'armée comble un trou de sécurité, trou causé par la dénatalité et le manque du personnel mâle. Fermer les yeux devant le problème indéniable défensif provoqué par le « déboisement » en conscrits, ne constitue pas un acte de sagesse et ne contribue pas de façon positive à l'image qu'on doit avoir de l'armée grecque.

De plus, une orientation vers une armée professionnelle peut s'avérer nécessaire. On ne devrait, en aucun cas, cultiver l'illusion que dans un environnement géostratégique tellement difficile, notre survie pourrait être assurée avec moins de moyens et de nombres d'effectifs humains grecs diminués. Au contraire, la position géostratégique de notre pays impose d'avoir une armée prête, combattante et capable de protéger nos frontières terrestres et maritimes. Les proportions défavorables avec le pays voisin devront, à tout prix, se renverser à long terme puisqu'il n'est pas facile de les changer dans le proche avenir. Parallèlement, avec ce tournant vers l'armée professionnelle, la conservation de l'institution du service militaire obligatoire doit être considérée comme condition essentielle. La défense du pays constitue l'édifice qui est soutenu par ses deux pylônes : celui du soldat professionnel et celui du conscrit. Pour conserver ces deux niveaux, on doit avoir les sources adéquates pour couvrir à chaque fois le plafond. La possibilité de conscription obligatoire à 19 ans a été analysée. Si ce projet se réalisait, les centres d'entraînement et les Unités se rempliraient de « crème de la crème » de la jeunesse grecque. Pour émuosser les réactions qui surgiraient peut-être, on pourrait motiver tous ceux qui auraient choisi ce genre de service militaire en leur offrant une réduction à sa durée. Et même cette réduction pourrait varier par rapport au nombre des conscrits volontaires qui ne feraient pas usage de leur sursis militaire. Ces jeunes-là pourront bien sûr continuer leurs études et leurs spécialisations et surtout la réalisation de leurs recherches professionnelles après leur service militaire, sans l'angoisse et le retard des devoirs militaires. Le moral des jeunes qui

choisiront d'eux-mêmes de faire leur service militaire sans profiter du sursis d'appel dont ils sont titulaires sera haut et à cause de leur jeune âge leur service sera fructueux puisqu'en même temps on prendra toutes les mesures nécessaires pour un entraînement intensif et utile. De façon complémentaire, l'institution des soldats professionnels (EPOP) devra se modifier relativement, pour pouvoir aboutir au nombre correct et à la façon d'engagement, de conservation et de la titularisation de ceux qui sont nécessaires pour une Armée semi-professionnelle, moderne, flexible et bien entraînée.

De plus, la présence de la femme dans l'armée contribuera de manière décisive à donner des solutions au secteur défensif, à cause du problème démographique du pays. Vu son unicité au procédé reproductif mais aussi, à son implication paritaire à toutes les phases de la vie et à la Fonction Publique, elle devrait, d'après nous, avoir le droit de développer à elle seule ses choix en ce qui concerne ses rôles d'époux et de membre de notre société, comme cela se fait déjà. Au cas où on voudrait recourir à des exemples correspondants à des armées organisées dans le monde entier, on constaterait qu'il n'y a que deux pays qui conservent, aujourd'hui, la conscription obligatoire des femmes : Israël et la Chine nationaliste (Formose) : deux pays formés après la Seconde Guerre Mondiale. Attitude qui n'est que le résultat de leurs efforts de faire face aux menaces provenant des pays Arabes et de la Chine Communiste respectivement. Pour le cas d'Israël où il existe une bibliographie, la conscription obligatoire des femmes n'était pas simple malgré la mentalité militariste existante. Comme on l'a analysé, la conscription obligatoire des femmes n'a, peut-être, jamais été mise en doute par les forces politiques et la société, mais il y a eu une grande divergence des points de vues à propos de la manière dont l'incorporation du Corps Militaire de femmes se produirait. C'est-à-dire s'il devait y avoir coexistence avec leurs collègues masculins dans des Unités ou si on formait des Unités exclusivement féminines avec des spécialisations précises qui seraient pourtant toujours loin du combat.

A la fin étant donné que l'Etat sera appelé à faire des choix concernant le service militaire obligatoire ou non des femmes dans notre pays ainsi que sur la façon d'application de ces choix, il est jugé utile de signaler les points suivants :

a. Les sélections éventuelles devront être bien soutenues envers la société grecque afin d'assurer le plus large consensus possible tant des forces politiques que des organisations féminines, des cercles scientifiques, des Jeunesses engagées des partis, etc. Pour arriver à cela, on doit assurer l'existence d'une période de temps convenable pour les débats, l'échange d'opinions et la présentation des décisions au grand public.

b. Le modèle que les Forces Armées seront finalement appelées à appliquer devra être adapté à la réalité grecque et non pas être la copie d'un modèle des Etats- Unis ou d'un autre pays occidental ou non. Les particularités du territoire grec, l'existence de maintes îles où on doit faire face au plus grand danger visible, l'énorme répartition inégale entre les centres urbains et la périphérie sont des facteurs importants de différenciation de tout autre modèle d'armée appliquée.

c. Il sera nécessaire, au cadre de la présentation de ce modèle à la société grecque, d'y présenter le problème défensif de notre pays à ses dimensions réelles. Il faudra que tous les Grecs soient au courant de la réalité contemporaine et de ses faiblesses palpables à la planification défensive, faiblesses qui, dans l'avenir, s'accroîtront certainement si l'on ne prend pas de mesures. De cette manière, il sera perceptible que pour la défense du pays, l'armée et l'état ne sont pas les seuls responsables, mais que la totalité du peuple l'est aussi.

d. Le fait qu'on ne va pas copier quelque modèle appliqué dans un autre pays ne signifie absolument pas qu'on ne va pas prendre en considération les faiblesses qui ont été déjà constatées et traitées. On doit donc apprendre de leurs fautes et évaluer leurs solutions appliquées.

Ayant en tête ces éléments, on pourrait discuter les solutions et les soumettre à des débats constructifs en profitant de toute proposition pouvant contribuer à l'amélioration de la défense du pays : de la plus extrême et radicale jusqu'à la plus rationaliste et conservatrice. La conscription obligatoire des femmes n'est pas une situation qui pourrait être appliquée avec un simple « oui » ou « non ». Des propositions ont été déposées et publiées dans la presse quotidienne et périodique par de multiples analystes militaires expérimentés,

desquelles la variété et la différenciation constituent les ingrédients d'une décision réussie de l'Etat. Ce qui est sûr c'est qu'en ce moment difficile que nous traversons, les besoins en personnel et spécialement dans l'armée de terre sont grands et impératifs. Mais il faudrait, avec de la patience, de la logique et une grande sensibilité aux besoins des jeunes, qu'on étudie, planifie et matérialise toutes ces institutions nécessaires à la conscription ainsi que les institutions des fantassins professionnels, de façon à faire augmenter le nombre de ceux qui désirent faire leur service militaire volontairement sans perdre leur droit à l'éducation pour ceux qui le désirent, renforcer le moral des jeunes, chercher à changer la conception dominante à propos de l'utilité du service militaire et transformer le temps du service militaire en période de formation sur des sujets élémentaires des besoins des Forces Armées mais aussi de leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

Bibliographie

Livres

- DECHARME, Paul, *Αρχαία Ελληνική Μυθολογία*, εκδ. Δημιουργία (DECHARME, Paul, *Mythologie de la Grèce Antique*).
- GOLDISH R., *U.S. Army Combat to Support ratios: A framework for analysis*.
- MOSKOS, Charles, *Η Στρατιωτική Κοινωνιολογία στην Αμερική*, (*La Sociologie Militaire en Amérique*).
- PARNEL, *The History of 20th century*.
- REYNAUD, E., *Les femmes, la Violence et l'armée*, Paris, 1988.
- STANLEY& SEGAL, *Military Women in NATO*.
- TUTEN, J., *The Argument against Female Combatants*.
- Διεύθυνση Ιστορίας Στρατού(ΔΙΣ), *Η Υγειονομική Υπηρεσία κατά τους Βαλκανικούς Πολέμους* (Direction d'Histoire de l'Armée, *Le Service Sanitaire au cours des Guerres Balkaniques*).
- ΘΕΜΑΤΑ ΓΕΝΙΚΗΣ ΜΟΡΦΩΣΕΩΣ (Τόμος Ι) ΓΕΣ/ΔΕΚΠ (*Sujets de Culture Générale*, Vol. I,CEMAT).
- ΘΕΜΑΤΑ ΓΕΝΙΚΗΣ ΜΟΡΦΩΣΕΩΣ (Τόμος ΙΙ) ΓΕΣ/ΔΕΚΠ (*Sujets de Culture Générale*, Vol. II, CEMAT).
- ΘΕΟΤΟΚΗΣ, Νίκος, *Γυναίκες και Πόλεμος* (THEOTOKIS, Nikos, *Femmes et Guerre*).
- ΚΑΡΑΜΠΕΛΙΑΣ, Γ., *Κοινωνιολογία και Ένοπλες Δυνάμεις* (KARABELIAS, G., *Sociologie et Forces Armées*).
- ΚΑΦΦΕΣ, Γεώργιος, *Εισαγωγή στην Στρατιωτική Κοινωνιολογία* (KAFFES, Georges, *Introduction à la Sociologie Militaire*).
- ΟΛΜΣΙΝΤ, Α. Τ., *Ιστορία της Περσικής Αυτοκρατορίας*. (Olschmid, A.T., *Histoire de l'Empire Perse*).

- ΣΑΛΑΡΙΓΙΑ, Ντ.- ΜΟΡΛΕΙ Ζ., *Θεοί και Θεές*, εκδ. Μοντέρνοι Καιροί (SALARIYA, D. –MORLEY, Z., *Dieux et Déesses*, Ed. Modern Times).

Journaux- Magazines

- *Ιστορικά Ελευθεροτυπίας*, τεύχος 175 (magazine *ISTORIKA* (= De l'histoire) du Journal Eleftherotypia, numéro 175) .
- *Αεροπορική Επιθεώρηση*, τεύχος 71 (magazine *AEROPORIKI EPITHEORISI* (= Inspection aérienne) numéro 71).
- *Newsweek*, du 18-2-1980.
- *Herald Tribune* du 12-7-1983.
- *Καθημερινή*, 16-2-1984 (journal *KATHIMERINI* du 16-2-1984).
- *The Sunday Telegraph*, du 12-5-1985.
- *Στρατιωτική Επιθεώρηση*, Μάρτιος 1994 (*STRATIOTIKI EPITHEORISI* (=Inspection Militaire), Mars 1994).
- *Σύγχρονη Αεροπορία και Ναυτικό*, Απρίλιος 1994 (magazine *SINCHRONI AEROPORIA KAI NAFTIKO* (= Armée de l'Air et Marine Modernes), Avril 1994).
- *Δελτίο NATO*, Απρίλιος – Ιούνιος 2001 (*Bulletin de l'OTAN*, Avril-Juin 2001).
- *Το ΒΗΜΑ*, 13-1-2002 (Journal *TO VIMA* (=la tribune.) du 13-1-2002).
- *Εθνικές Επάλξεις*, Ιούνιος 2002 (magazine *ETHNIKES EPALXEIS*= Remparts nationaux, Juin 2002).
- *Στρατιωτική Επιθεώρηση*, Ιούλιος 2004 (*STRATIOTIKI EPITHEORISI*=Inspection Militaire, Juillet 2004).
- *Στρατιωτική Επιθεώρηση*, Ιούλιος-Αύγουστος, 2005(magazine *STRATIOTIKI EPITHEORISI*=Inspection Militaire, Juillet-Août 2005).
- *Εθνικές Επάλξεις*, Οκτώβριος 2005 (magazine *ETHNIKES EPALXEIS*= Remparts nationaux, Octobre 2005).
- *Αμυντικά θέματα*, Απρίλιος 2007 (magazine *AMYNTIKA THEMATA*= Sujets de Défense, Avril 2007).

Internet

- Adresse électronique officielle de MINDEF <http://www.mod.mil.gr/>

- <http://www.army.mil/-news/2008/10/19/13127-my-best-soldiers-thirty-six-years-of-the-womens-army-corps/index.html>
- <http://www.accessmylibrary.com/article-1G1-18688905/cohesion-and-readiness-gender.html>
- <http://afs.sagepub.com/content/11/4/523.abstract>
- <http://www.defenseprocurementnews.com/tags/uk-ministry-of-defence/>
- <http://www.nytimes.com/2000/05/23/us/army-rescinds-job-of-general-accused-of-sexual-advance.html?ref=claudiajkenedy>
- http://articles.cnn.com/1997-02-04/us/9702_04_army.sex_1_sexual-harassment-gene-mckinney-army-hot-line?_s=PM:US
- <http://www.greatdreams.com/tailhook.htm>
- <http://www.sexualassault.army.mil/posh.cfm>
- http://www.apd.army.mil/jw2/xmldemo/r608_18/main.asp

ANNEXE

EFFECTIFS DES FEMMES DANS LES ARMEES DES PAYS-MEMBRES DE L'OTAN*

	Pays	Nombre des femmes conscrites en 2000	TAUX DE FEMMES	ANNEE DE CONSCRIPTION
1	BELGIQUE	3.500	8,26%	1975
2	BULGARIE		4,20%	
3	CANADA	6.558	12,30%	1951
4	REPUBLIQUE TCHEQUE	2.000	12,30%	1980
5	DANEMARK	893	5%	1962
6	FRANCE	27.516	12,79%	1972
7	ALLEMAGNE	5.263	5,20%	1975
8	HONGRIE	3.017	10%	1996
9	GRECE	6.155	4,20%	1979
10	ITALIE	438	0,53%	1999
11	LETTONIE		13,50%	
12	LITHUANIE		6,04%	
13	HOLLANDE	4.170	8,65%	1979
14	NORVEGE	1.152	6,30%	1977
15	POLOGNE	277	0,47%	1988
16	PORTUGAL	2.975	8,40%	1992
17	ROUMANIE		3,99%	
18	SLOVAQUIE		6,10%	

19	SLOVENIE		19,20%	
20	ESPAGNE	6.462	10,50%	1988
21	TURQUIE	917	3,95%	1955
22	ROYAUME UNIE	16.623	8,80%	1949
23	ETATS-UNIS	198.452	15,40%	1948
24	ESTHONIE		%	
25	LUXEMBOURG	50	%	1980

- Source : KAFFES, G., *Introduction à la Sociologie Militaire*, p. 142.

